



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Documento o registraci6n; Registrationsattest; Zulassungsberechtigung; Registrationsnummer; Abstrak kullopriorit6t; Registraci6n certificate; Carta di circolazione; Registraci6n aplicaci6n; Registraci6n licencias; Fogelnet engedel; Certificat de Registrati6n; Kartenskenbeweis; Dowdd Registraci6n; Certificado de matr6cula; Osvede6nie o evidenci; Prometno dovoljenje; Reisterf6hrlicidust; Registrationsbeset; Patisiradionan talon na avtomobilu; Certificat de inmatriculaci6n.

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document du titulaire du certificat d'immatriculation

(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire

(C4.a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété

(D.1) Marque

(D.2) Type, variante (si disponibile), version (si disponibile)

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification du véhicule

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre

d'immaturité (en kg)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre

d'immatriculation (en kg)

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur

(Cajal) LM and autoradiographs

(G.1) Poids à vide national

(N) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

(1) Date de l'immatriculation à la

(J) Catégorie du véhicule (CE)

Communaute européenne

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Ne pas remplir en cas de cessation à un professionnel de l'automobile.

— **עֲרֻכָּה**

WON

Date _____

Signature _____